

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 juillet 2023

Date de la convocation :

17/07/2023

Date affichage : 17/07/2023

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2023_38

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre juillet, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier BES (Maire)

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE

Représentés:

Excusés: Dominique FROMENTEZE, Céline SER

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : ADHESION CAUE DU LOT 2023

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal son accord pour l'adhésion au CAUE du Lot (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Lot).

M. le maire indique que cette cotisation permet de pouvoir bénéficier de conseils dans des domaines aussi variés que l'aménagement de l'espace, les équipements publics ou privés, le logement, le patrimoine, etc.

Le conseil délibère et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'adhérer au CAUE du Lot
- **VALIDE** le paiement d'une cotisation annuelle concernant l'adhésion pour la commune de Lavergne, pour l'année 2023 elle est de 60 €.
- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour signer les documents concernant cette adhésion

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,
Didier BES

